

La Chaux-de-Fonds  
MÉTROPOLE HORLOGÈRE

# ECOLE OBLIGATOIRE

## Brochure d'information aux parents

**En langage facile à lire et à comprendre**

2025  
2026





Cette brochure est pour les parents.



La brochure contient  
des renseignements utiles  
sur le fonctionnement de l'école.



La direction de l'Ecole vous demande  
de lire la brochure.  
Gardez la brochure toute l'année.



L'Ecole est à votre disposition  
pour vous aider.



La brochure est disponible sur Internet  
à [www.eocf.ch](http://www.eocf.ch).

## Où trouver les informations

1. Dates sans école .....	3
2. Cortèges des promotions .....	4
3. Organisation scolaire .....	5
4. Qui appeler si j'ai une question ? .....	6
5. Mon enfant a des problèmes.....	11
6. PRONOTE .....	12
7. Règlements de collèges.....	15
8. Règles pour un bon fonctionnement de l'école..	20
9. Les demandes de congé.....	28
10. Activités organisées par l'école .....	34
11. Une alimentation saine.....	37
12. Prévention et éducation aux médias.....	38

## 1. Dates sans école



- **Mercredi 5 novembre 2025**  
Pour ce mercredi, l'enseignant vous dira si votre enfant doit rester à la maison.

Vous devrez vous occuper de votre enfant pendant ces jours.

L'école proposera de s'occuper de votre enfant de la **1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup>** année si vous avez un problème pour le garder.

## 2. Cortèges des promotions



- de **La Chaux-de-Fonds**

du **samedi 27 juin 2026**

Tous les élèves de

**1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup>** année font le défilé.



- des **Ponts-de-Martel**

du **samedi 4 juillet 2026**

Tous les élèves de

**1<sup>re</sup> à 7<sup>e</sup>** année font le défilé.

### 3. Organisation scolaire

La scolarité obligatoire neuchâteloise dure 11 ans.

La scolarité obligatoire est formée du :

- cycle 1 pour les années 1 à 4.
- cycle 2 pour les années 5 à 8.
- cycle 3 pour les années 9 à 11.



Votre enfant peut aller dans une classe de formation spécialisée s'il a de la difficulté à suivre les leçons.



## 4. Qui appeler si j'ai une question ?



Vous pouvez appeler le secrétariat du collège de votre enfant.

### **Pour les classes de :**

- Charrière
- Citadelle
- Doubs 34
- Jardinière 23
- Marronniers
- Numa-Droz
- Les Planchettes
- Les Ponts-de-Martel
- La Sagne
- Terreaux 8





**Il faut appeler le :**

**Secrétariat de Numa-Droz :**

Progrès 29



2300 La Chaux-de-Fonds

**032 967 69 11**

[eocf.nord@ne.ch](mailto:eocf.nord@ne.ch)

## **Pour les classes de :**

- Cap Martin
- Cernil-Antoine
- Charles-Naine 42
- Crêt-du-Locle
- Endroits
- Forges
- Ouest
- Temple-Allemand 111



## **Il faut appeler le :**

### **Secrétariat des Forges :**

Avenue des Forges 16

2300 La Chaux-de-Fonds

**032 967 69 51**

[eocf.ouest@ne.ch](mailto:eocf.ouest@ne.ch)



## Pour les classes de :

- Bellevue
- Crêtets
- Croix-Fédérale 36-36a
- Ferme Gallet
- Foulets
- Gentianes
- Promenade



## Il faut appeler le :

### Secrétariat de Bellevue :

Docteur-Kern 14



2300 La Chaux-de-Fonds

**032 967 69 91**

[eocf.sud@ne.ch](mailto:eocf.sud@ne.ch)

Ou le :

## **Secrétariat des Crêtets :**



Beau-Site 11

2300 La Chaux-de-Fonds

**032 967 60 61**

## **Heures d'ouverture des secrétariats :**



- Du lundi au vendredi :

7h20 à 12h00

13h30 à 16h30

- Mercredi après-midi : fermé
- Vendredi : fermeture à 16h00

## 5. Mon enfant a des problèmes

Vous **devez** appeler :



- l'enseignant de votre enfant
- ou
- le secrétariat

Ils pourront vous dire  
qui il faut appeler.



## 6. PRONOTE

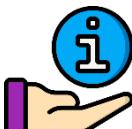


### Qu'est-ce que Pronote ?

Pronote est un programme informatique.

### À quoi sert Pronote ?

Pronote permet à l'école :



- de vous envoyer des **informations**.
- d'envoyer les **devoirs** à votre enfant quand votre enfant est malade.



Vous pouvez regarder avec Pronote :



- les **horaires** de votre enfant.
- les **informations** que l'école vous envoie.

# Comment me connecter à Pronote ?

Vous pouvez vous connecter avec :



- Un **ordinateur** à l'adresse internet

<https://pronote.rpn.ch/eocf/>



- Un **téléphone mobile**.

- chercher sur **APP Store**  
ou **Google Play**  
l'application **Pronote**.

- **installer** Pronote  
sur votre téléphone.

1

compte parents par  
famille

Communications  
Horaires des cours  
Travail à domicile

1

consultation par  
semaine au minimum



[https://pronote.rpn.ch/  
eocf/](https://pronote.rpn.ch/eocf/)



Disponible sur  
Google play  
Disponible sur  
App Store

Aide ?  
Pas de  
moyen de  
connexion ?



EOCF.pronote@ne.ch



032 967 69 51

[www.eocf.ch](http://www.eocf.ch)  
>actualités

## Comment m'inscrire à Pronote ?

Les parents ont un seul compte pour les deux.



L'école vous a donné votre **identifiant** et votre **mot de passe**.

Vous devez suivre ce qui est marqué sur votre écran.



## Comment avoir de l'aide ?

Vous pouvez **téléphoner** au secrétariat au **032 967 69 51**.



Vous trouvez sur la page Internet de la ville de La Chaux-de-Fonds des vidéos qui vous montrent comment faire [www.eocf.ch](http://www.eocf.ch) – Pronote.

## 7. Règlements de collèges

Votre enfant reçoit  
en début d'année d'école  
**le règlement de son collège.**



Le règlement de son collège  
explique ce que doivent faire  
votre enfant et les parents.



### Le respect

- L'école veut un comportement  
qui **respecte** :
  - les autres.
  - le collège.
  - le matériel.
- Vous êtes responsable  
si votre enfant fait des dégâts  
ou vole.



## Sur le chemin de l'école



- Vous **devez** accompagner à l'école votre enfant de 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année.

Si c'est impossible, vous **devez** :



- **le dire** à l'enseignant.
- **l'écrire** sur la fiche de données personnelles.



Votre enfant a reçu cette fiche au début de l'année scolaire.



- Votre enfant va à pied à l'école si cela est possible.

Il doit bien se comporter.



- Vous êtes **responsable** de votre enfant avant et après l'école.

# Entrée et sortie du collège

Il est interdit :



- aux parents d'entrer dans le collège sauf s'ils ont rendez-vous avec l'enseignant.

- à votre enfant de :



- **courir** dans les couloirs du collège.



- **jouer** dans les toilettes.



- **manger** à l'école sauf dans les endroits prévus.



- Votre enfant doit respecter les règles pendant la récréation.

# Téléphones portables

## Matériels électroniques



- Le téléphone de votre enfant doit-être **éteint et rangé** à l'école.



- Les consoles de jeu sont **interdites**.



- Vous êtes **responsable** du contenu du téléphone de votre enfant.

Si votre enfant **respecte** ces règles, il peut garder son téléphone.

Dans le cas contraire, l'école vous demandera de **venir chercher** le téléphone ou la console de jeu.

## Non-respect du règlement



- Toute personne qui travaille à l'école peut faire respecter le règlement.
- Votre enfant peut être **sanctionné** si la faute est **grave**.

## 8. Règles pour un bon fonctionnement de l'école

Votre enfant **doit** :



- aller **régulièrement** à l'école.



- arriver **à l'heure** aux cours.



- aller aux cours avec son **matériel**.



- faire des **excuses** :

- s'il arrive en retard.

- s'il oublie son matériel.



- **attendre** la présence d'un adulte pour rentrer dans la salle de classe.

Votre enfant **doit** :



- respecter la **tranquillité** du collège s'il sort de sa classe en dehors de la récréation.



- mettre ses **objets de valeur** dans la caisse prévue avant les leçons de gymnastique.



- **aller** au secrétariat si son enseignant est absent au début d'une leçon.

## Suivi scolaire

Vous **devez** :



- **rendre** les documents signés à l'école dans les délais.

## Vous devez :



- **lire** les communications de l'enseignant de votre enfant.



- **appeler** l'enseignant de votre enfant en cas de problème.
- **contrôler** que votre enfant :



- **fait** ses devoirs.
- **rend** ses devoirs.

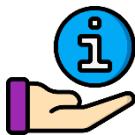


- **aider** votre enfant à apprendre.



- **faire dormir** votre enfant de manière suffisante.

## Santé



**Vous devez informer l'école ou l'enseignant** si votre enfant est absent parce qu'il est malade.



L'absence devra être expliquée par écrit dans l'agenda ou dans le cahier de votre enfant.



**Vous devez prendre** les rendez-vous chez le médecin en dehors des heures d'école.

## Manière de vivre, vêtements et accessoires

Votre enfant **doit** :



- être habillé **correctement**.



- se laver **régulièrement**.



- faire de **l'exercice**.



- manger **correctement**.



- être **tête nue** dans le collège.

- éviter de porter des vêtements ou des bijoux **vulgaires** ou **provocants**.



- enlever les **piercings** qui peuvent être un danger dans certaines leçons.

Par exemple lors de la gymnastique.



- dormir **assez**.

# Gymnastique



Votre enfant **prend** une douche après la leçon de gymnastique.

Vous devez donner des vêtements de rechange à votre enfant pour après la leçon.



L'école **conseille** que votre enfant **porte** un bonnet en hiver s'il sort de l'école après la gymnastique.



L'enseignant en gymnastique peut entrer dans les vestiaires en cas de problème. Il devra frapper à la porte des vestiaires et attendre que les enfants se couvrent avant d'entrer.

# Changement de vos informations personnelles

Si vous **changez** :

- **d'adresse** de domicile.
- de **numéro** de téléphone.
- de **lieu de garde** de votre enfant.

Il faut le dire au secrétariat de l'école.



## Assurances

Vous devez **assurer** votre enfant :



- contre les risques accidents.
- avec une responsabilité civile.

## Non-respect du règlement



Des **punitions** ou une **exclusion de l'école** peuvent être décidées par l'Ecole.

## 9. Les demandes de congé

### Pour une demi-journée



- **Demandez** à l'enseignant de votre enfant.
- Dès la **3<sup>e</sup>** année d'école de votre enfant, vous devez **écrire** :



- la demande sur l'agenda scolaire au moins **1 jour à l'avance**.
- les raisons du congé.

## Pour plus d'une demi-journée



Vous **devez** remplir un formulaire.



Vous pouvez obtenir ce formulaire :



- par **l'enseignant** de votre enfant.



- au **secrétariat** de l'école.

- sur la page internet [www.eocf.ch](http://www.eocf.ch).



Il faut ajouter tous les documents demandés.

La demande doit être faite  
**au moins 2 semaines**  
**avant la date de congé.**

Votre demande sera **refusée** si vous demandez :

- plus de **5 jours** de congé pour votre enfant.
- des jours de congé en plus de la durée des **vacances d'été**.



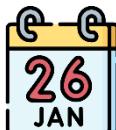
Vous pouvez **écrire** à la direction de l'école si votre demande est refusée.

# Liste des raisons pour demander un congé pour votre enfant



Voici les raisons qui peuvent être acceptées par l'école :

- **Raisons professionnelles  
des parents**



Si on vous oblige à prendre les vacances à certaines dates.

- **Raisons personnelles  
de votre enfant**



- Hospitalisation prévue



- Problème de santé



- Séjours pour apprendre une langue



- Examens



- Stages



- Activités sportives exceptionnelles



- Activités artistiques exceptionnelles

- **Raisons familiales**



- Enterrement



- Mariage



- Traditions religieuses



- Réunion familiale à l'étranger



- Problème de santé dans votre famille



- Problème pour garder votre enfant si vous êtes malade ou en voyage



- Régler des problèmes administratifs importants



- Si votre famille veut faire un projet exceptionnel



Une réservation ou un billet de transport est une **raison inacceptable**.

## 10. Activités organisées par l'école

L'école organise  
des **activités sportives**  
ou **culturelles**.

Ces activités **aident** votre enfant  
à se développer.

Elles permettent de **rencontrer**  
les gens qui font ces activités.

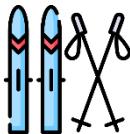
Ces activités peuvent se faire :



- **durant l'horaire de l'école.**  
Un spectacle ou un musée.



- **sur une journée.**  
Une course d'école ou  
une visite scolaire loin de l'école.



- **sur plusieurs journées.**

Les camps de ski.

Vous devez **donner votre accord** à chaque début d'année scolaire pour payer les activités de votre enfant.

L'école vous demande :



- **pour les spectacles et les musées**

- de 0 franc à 6 francs par spectacle.

- 2 à 3 fois par année scolaire.

- **pour la course d'école**

Si votre enfant est :

- **en 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année**

Maximum 20 francs.



L'école vous demande :



- **pour la course d'école**

Si votre enfant est :

- **en 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année**

Maximum 25 francs.

- **de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année**

Maximum 35 francs.

- **de la 9<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année**

Maximum 50 francs.



Votre enfant **doit s'inscrire** pour participer à un camp.

C'est la même chose pour les voyages pour apprendre une langue.



Vous pouvez demander une **aide financière** à l'école. Appelez l'enseignant de votre enfant.

## 11.Une alimentation saine



Il est **important** que votre enfant **mange** avant d'aller à l'école.



Vous pouvez donner à votre enfant un fruit ou une tranche de pain pour la récréation.

## 12. Prévention et éducation aux médias

L'école va aider votre enfant  
à comprendre les dangers  
des nouvelles technologies.

Vous devez mettre en place  
ces quelques règles :



- **Pas d'écran ni de téléphone :**
  - le matin.
  - pendant les repas.
  - avant d'aller dormir.
  - dans la chambre  
de votre enfant.



Vous trouverez plus d'informations  
sur : <http://blogs.rpn.ch/preventic> .



Le logo "Facile à lire et à comprendre"  
est utilisé avec l'accord du Bureau fédéral de l'égalité  
pour les handicapés



Lisez les règlements de l'école.  
Pour traduire dans votre langue,  
clic sur "Sélectionner une langue" en haut à droite.  
Disponible sur Chrome.